



MINI BASKETBALL

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

2021-2022

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE IMPORTANT A LIRE :
REGLEMENTATION ADMINISTRATIVE DE L'ANNEE EN COURS**

Mise à jour le 10 juin 2021

Table des matières

| | | |
|------------|----------------------------------|---|
| Article 1 | Catégories d'âges offertes | 3 |
| Article 2 | Type d'événement..... | 3 |
| Article 3 | Composition de l'équipe..... | 3 |
| Article 4 | Règlements | 3 |
| Article 5 | Temps de jeu | 4 |
| Article 6 | Règle de participation..... | 4 |
| Article 7 | Dispositions particulières..... | 5 |
| Article 8 | Substitution | 5 |
| Article 9 | Possession alternée | 5 |
| Article 10 | Défensive | 6 |
| Article 11 | Prolongation | 6 |
| Article 12 | Sanction | 6 |
| Article 13 | Égalité au classement | 6 |
| Article 14 | Arbitrage | 7 |
| Article 15 | Ballon..... | 7 |
| Article 16 | Classement..... | 7 |
| Article 17 | Récompenses | 7 |

ARTICLE 1 CATEGORIES D'AGES OFFERTES

- 1.1 Les catégories d'âges sont celles définies à l'Annexe 2 de la Réglementation régionale administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis

ARTICLE 2 TYPE D'ÉVÈNEMENT

- 2.1 Festival (règlement participatif)
- 2.2. Tournoi-invitation : Les catégories offertes lors de tournoi invitation sont laissées à la discrétion de l'école hôte.
- 2.3 Championnat régional scolaire (règlement compétitif).
- 2.4 Dans la mesure du possible, le choix des équipes sera respecté. En tenant compte de l'historique de la discipline pour l'école et/ou du classement de l'année précédente. Le RSEQ Lac-Saint-Louis se réserve le droit de classer l'équipe dans une des deux divisions.

ARTICLE 3 COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 3.1 Festival : Nombre MAXIMUM de joueurs : Illimité
Nombre MINIMUM de joueurs pour **TOUS les matchs**: 10
 - 3.1.1 Mixte (composée de garçons et de filles).
Deux (2) filles sur le terrain en tout temps. L'équipe qui ne sera pas en mesure d'aligner le nombre de filles requis sur le terrain perdra la partie par forfait.
- 3.2 *Championnat régional* : Nombre MAXIMUM de joueurs : illimité
Nombre MINIMUM de joueurs pour **TOUS les matchs** : 10
- 3.3 Une équipe comptant moins de joueurs en uniformes et prêts à jouer tel que défini à l'article 3.1 et 3.2 perdra la partie par forfait.
- 3.4 Masculine (composée de garçons).
- 3.5 Féminine (composé uniquement de filles).
Note: Les filles sont admises dans les équipes masculines uniquement si l'école n'est pas en mesure d'inscrire une équipe féminine pour le festival/championnat

ARTICLE 4 REGLEMENTS

- 4.1 Les règlements officiels du jeu sont ceux de la FIBA.
- 4.2 La réglementation spécifique du RSEQ Lac-Saint-Louis a préséance sur la réglementation officielle.

ARTICLE 5 TEMPS DE JEU

5.1 Championnat régional: Les parties sont de quatre (4) quarts de six (6) minutes chronométrées, divisé en 2 périodes de 3 minutes au cadran pour permettre les substitutions obligatoires. Un réchauffement de 5 minutes sera alloué aux équipes, si le temps le permet.

Festival: Les parties sont de quatre (4) quarts de six (6) minutes temps continue (divisé en 2 périodes de 3 minutes au cadran pour permettre les substitutions obligatoires). Temps arrêté pour les lancers francs et les temps morts. Un réchauffement de 5 minutes sera alloué aux équipes, si le temps le permet.

5.2 Pause d'une (1) minute entre les quarts et de trois (3) minutes à la demie.

5.3 Temps mort

Chaque équipe a droit à deux (2) temps morts à la première demie et trois (3) temps morts à la deuxième demie. Les temps morts de la première demie, ne peuvent pas être reportés à la deuxième demie

Note :Lorsqu'une différence de 30 points sépare les deux équipes, le chronométrateur effacera le pointage sur le tableau d'affichage. Cependant, le marqueur continuera à comptabiliser les points sur la feuille de marque. S'il advient que l'écart entre les deux équipes se réduise à 20 points, le chronométrateur affichera à nouveau le pointage. S'Il y a un écart de 30 points en 2^e demie, le match se déroulera à temps continu sauf pour les lancers francs et les temps morts.

ARTICLE 6 REGLE DE PARTICIPATION

6.1 Festival

6.1.1 Tout joueur doit participer activement à un minimum de deux (2) périodes complètes au cours des trois premiers quarts.

6.1.2 Aucun joueur ne peut prendre part à plus de trois (3) périodes complètes ou 1 quart et demi au cours des 3 premiers quarts.

6.1.3 Aucun joueur ne peut prendre part à plus d'une période consécutive.

6.1.4 Exemple d'une répartition :

6.2 Championnat régional

6.2.1 Tout joueur doit participer activement à un minimum de deux (2) périodes complètes au cours des trois premiers quarts.

6.2.2 Aucun joueur ne peut prendre part à plus de quatre (4) périodes au cours des trois premiers quarts.

6.2.3 Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux périodes consécutives.

6.2.4 La règle de participation s'applique au minimum de joueurs définis à l'article 3.2.

| 1 ^e DEMIE | | | | |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| 1 ^{er} QUART | | PAUSE (1 MIN. MAX) | 2 ^e QUART | |
| Période 1 (3 min.) | Période 2 (3 min.) | | Période 3 (3 min.) | Période 4 (3 min.) |

| 2 ^e DEMIE | | | | |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| 3 ^e QUART | | PAUSE (1 MIN. MAX) | 4 ^e QUART | |
| Période 5 (3 min.) | Période 6 (3 min.) | | Période 7 (3 min.) | Période 8 (3 min.) |

MI-TEMPS (5 min. max)

| Joueurs | Participation /Compétition | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|--------------|----------------------------|---|---|---|---|---|---|--------------------|--------------------|
| 1- Karine | 3 | X | | X | | X | | Substitution libre | Substitution libre |
| 2- Annik | 3 | X | | X | | | X | | |
| 3- Myriam | 3 | X | | X | | | X | | |
| 4- Serge | 3 | X | | | X | | X | | |
| 5- Alexandre | 3 | X | | | X | | X | | |
| 6- | 3 | | X | | X | | X | | |
| 7- | 2 | | X | | X | | | | |
| 8- | 2 | | X | | X | | | | |
| 9- | 2 | | X | | | X | | | |
| 10- | 2 | | X | | | X | | | |
| 11- | 2 | | | X | | X | | | |
| 12- | 2 | | | X | | X | | | |

ARTICLE 7 DISPOSITIONS PARTICULIERES

- 7.1 La règle de trois (3) points ne s'applique pas (2 points seront accordés pour ce panier).
- 7.2 *Festival*: La règle de 24 secondes n'est pas applicable. L'offensive a 8 secondes pour traverser la moitié du terrain.

ARTICLE 8 SUBSTITUTION

- 8.1 Aucune substitution libre n'est permise durant les trois (3) premiers quarts d'une partie. Les substitutions doivent être effectuées à la fin du demi-quart.
- 8.2 Dans le cas d'une blessure, la participation du joueur substitué ainsi que celle du remplaçant est enregistrée.

ARTICLE 9 POSSESSION ALTERNEE

- 9.1 Le système de possession en alternance est en vigueur pour tout le match. Un seul entre-deux aura lieu en début de rencontre.

ARTICLE 10 DEFENSIVE

Défensive individuelle

10.1 Seule la défensive individuelle (homme à homme) sera utilisée dans le terrain arrière : lorsque le porteur de ballon franchi la ligne centrale, il doit être marqué (moins de deux (2) mètres) de même que ses coéquipiers, ayant franchi la ligne centrale, et se situant à une passe du ballon.

Sanction: 1^e offense : avertissement
2^e offense : 1^e faute technique à l'entraîneur
3^e offense : 2^e faute technique à l'entraîneur : l'entraîneur est disqualifié et l'équipe perd par forfait.

Défensive sous-pression

10.2 *Festival:*

La défensive sous pression (press) est strictement interdite avant la demie de terrain. Lorsqu'un panier est marqué, l'équipe défensive doit se replier dans la zone de défense, derrière la ligne centrale pour attendre l'équipe adverse.

10.3 *Championnat régional:*

Un joueur défensif ne peut rester plus de 3 secondes consécutives dans sa zone restrictive (clé ou bouteille). Les lignes délimitant cette zone font parties de celle-ci. La défensive sous pression (press) est permise avant la demie de terrain.

ARTICLE 11 PROLONGATION

11.1 La durée de la prolongation est d'autant de périodes de trois (3) minutes nécessaires pour briser l'égalité.

ARTICLE 12 SANCTION

12.1 Aucun langage vulgaire n'est autorisé (langage susceptible d'être injurieux envers les arbitres, les équipes ou joueurs adverses, les spectateurs). Si l'arbitre perçoit un langage offensant, il donne un avertissement. Si la personne récidive une seconde fois, elle pourra être expulsée de la partie.

ARTICLE 13 ÉGALITE AU CLASSEMENT

NOTE : Lorsque deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

13.1 Une équipe qui a perdu par forfait se retrouve à la fin des équipes à égalité.

13.2 Entre les équipes à égalité : résultats des parties entre les équipes

13.3 Fiche des équipes à égalité au classement général (Victoire, défaite, nulle), priorité nombre de victoire

13.4 Équipe ayant la meilleure fiche défensive (au classement général).

13.5 Équipe ayant la meilleure fiche offensive (au classement général).

NOTE 2 : Lorsque l'égalité implique une équipe ayant une victoire par forfait, les matchs de l'équipe contre qui elle a gagnée ne doivent pas être pris en considération, pour l'ensemble des équipes.

ARTICLE 14 ARBITRAGE

14.1 Festival et Championnat régional : l'arbitrage sera assuré par les étudiants/athlètes de l'école hôte.

ARTICLE 15 BALLON

Le ballon officiel et le ballon de grosseur 5, recommandé par la FBBQ.

ARTICLE 16 CLASSEMENT

Victoire = 3 points

Défaite = 0 point

Forfait = -1 point

ARTICLE 17 RECOMPENSES

17.1 Festival

Aucune récompense.

17.2 Championnat scolaire régional

Une bannière régionale est remise à l'équipe qui remportera le championnat ainsi que des médailles régionales à chacun des membres des équipes qui sont respectivement classées première, deuxième et troisième.